L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Journal — No. 72 rue de Chartres.

NOUVEL ÉMIGRANT

DIMANCHE MATIN 4 FÉVRIER

Louisiane.

LA QUESTION DES ENGRAIS.—L'IMMIGRATION.—NÉCESSITÉ D'ABOLIR LES CLOTURES ET LE LIBRE PARCOURS.

(Correspondance particulière de l'*Abeille*.)

Ste Marie 31 janvier 1878.

Monsieur,

L'année 1877 nous a apporté bien des désastres financiers et agricole. L'ouragan, la glace et l'effondrement du marché sont venus tour à tour détruire les espérances des cotonniers, d'abord, des planteurs sucriers ensuite. Mais la Louisiane dont les dernières luttes politiques ont affirmé la vitalité fois l'énergique vitalité, réagit avec vigueur contre toutes les causes de ruine qui peuvent la menacer. Elle ne veut pas plus mourir pour cause agricole ou financière que pour cause électorale. Lorsqu'un malade veut vivre, il a bien des chances pour guérir.

Nombre de docteurs se sont mis à l'œuvre pour ramener la Louisiane à la santé. Voici d'abord les partisans de l'immigration, puis la société des planteurs, puis les associations locales qui se forment dans toutes les paroisses pour établir des usines centrales avec un outillage plus ou moins perfectionné. Ce mouvement général est une excellente indice pour une réelle amélioration des affaires, mais il a souvent plus de bonne volonté que de sens pratique dans les mesures proposées soit à l'initiative privée soit à celle de l'état lui-même.

J'en veux citer un exemple : On a beaucoup parlé de M. G. Ville, de ses engrais et de son influence sur l'accroissement de la culture betteravière. Des gens bien intentionnés, mais mal informés, le disent, sont partis de là pour demander la création d'un laboratoire officiel pour l'analyse des terres, destinée suivant eux à mettre le planteur à même de donner à la terre les engrais convenables.

Mais malheureusement la création d'un de plusieurs laboratoires, dû en partie à leur zèle pour les premières chimistes du monde et G. Ville, lui-même, ne pourrait en aucune façon donner aux planteurs la moindre lumière sur l'engrais qui convient à leurs terres. Les conseils de G. Ville ne manquent que connaître, par voie à cet égard son opinion personnelle, que je transcris textuellement :

" A present, on pourrait croire que l'analyse chimique, qui a été poussée si loin de nos jours et dont les méthodes ont acquis à la fois tant de délicatesse et de sureté, doit nous donner les moyens d'apprécier avec certitude la richesse du sol, et par là nous servir de guide dans le choix des engrais le mieux appropriés à la nature. Il n'en est rien cependant, et je *mets au défi le chimiste le plus habile de lire d'avance quel sera le rendement d'une terre qu'on lui aura soumise* " (*Entretiens agricoles de Ville*, 1867, page 68.)

Est-ce à dire qu'un laboratoire ne serait pas fort utile et qu'il faille s'inspirer d'un esprit de parlotomanie malade pour repousser un établissement, qui peut et doit rendre tant de services à notre communauté ? Nullement ! Si nous n'avons pas de laboratoire nous enseigne pas de chose sur les besoins de notre sol, il nous donnera des lumières réelles sur la richesse des différentes moitiés de cultures que nous possédons et ce sera là un service immense. Il nous fera connaître la composition *réelle* des incombrables sortes d'engrais qu'on nous expose des quatre points cardinaux.

Si les discussions relatives à la création d'un laboratoire d'Etat sont nombreuses, il n'en est point ainsi de l'immigration. Tout le monde reconnaît la nécessité d'attirer parmi nous des citoyens nouveaux. Les attirer, c'est très bien, mais une foule reste à les conserver. Voilà la grande affaire. C'est à quoi nous devons donner tous nos soins et toutes nos méditations; la tâche est peut-être moins aisée qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Je veux signaler à vos lecteurs un seul des obstacles que rencontre l'établissement de l'émigrant sinon dans la Louisiane entière, du moins dans la région où je habite. Je ne parle de la nécessité de commercer tout établissement agricole par la création d'une barrière, toujours fort coûteuse et souvent même difficile à se procurer en temps opportun.

Dans la paroisse Ste Marie, la barrière est formée de pieux et de poteaux de cyprès, comme probablement dans la Louisiane entière. Or si l'on veut bien penser qu'un arpent de barriers exige 140 pieux ou poteaux, constituant de 23 à 24 pages de 6 pieds et ne coûtant pas moins de $11 l'arpent, mais comprenant la main d'œuvre nécessaire pour mettre la barrière en terre, on verra qu'un petit propriétaire, dont la terre mesure 10 arpents, acquis à raison de $10, $10 ou $20, dépense plus en barrière que le prix d'achat. Encore son vendeur pourra-t-il lui donner du terme, tandis que la barrière n'attend pas. Sans barrière pas de récolte.

Or où que l'emigrant cherche loin de son foyer natal, c'est, n'en doutez pas, la possession de la terre. Souvent il a épuisé ses dernières ressources pour se rendre chez nous ; d'autrefois il a conservé quelques économies pour l'achat des animaux de labour ou la subsistance de la famille. Croyez vous qu'il sera chargé du surcroît dépensé à seule fin de mettre un certain nombre de poteaux à pourrir en terre? Car jamais en fait que le seul et unique objet de l'ét-bissement des barrières dans la paroisse Ste. Marie, est de faire pourrir en terre une grande quantité de bois précieux, qui disparaît tous les jours de nos forêts et qui nous est indispensable pour la construction de nos demeures. Je veux parler du cypre.

Alors, dira t-on, le libre parcours des bestiaux ? Eh bien ! le libre parcours a fait partout son temps, comme aux contemporains les autres droits seigneuriaux. La où il se trouve des bien communaux, je comprends, sans l'approuver, le libre parcourset la vaine pâture. L'Etat peut permettre à la communauté le partage des biens qui lui appartiennent, car qu'est-ce que l'Etat sinon la communauté elle-même des citoyens. Mais en Louisiane, où la plupart des terres appartiennent à des particuliers, qui en payent les taxes, c'est attenter le droit de la propriété. Car et fut l'herbe de nos prairies appartiennent bien que les arbres de nos forêts et moi seul a le droit d'en disposer.

Favorise-t-on, comme certaines gens le croient, l'élève du bétail ? Pour cela dans le vrai, il faut dire que le libre parcours favorise l'abâtardissement des races d'animaux, les livre à toutes les intempéries, au cotoiement des voleurs et des vagabonds, qui vivent en trop grand nombre dans les campagnes louisianaises que le bien d'autrui.

A quoi servent donc les barrières sinon, comme je l'ai dit plus haut, à faire pourrir en terre des bois précieux ? Encore si une fois les barrières établies tout était dit. Mais leur entretien est une dépense continuelle, incessante ; une préoccupation de jour et de nuit pour le planteur grand ou petit.

Il n'y a pas une seule bonne raison à donner pour le maintien de cette contenance coûteuse et il y en a mille à fournir pour sa destruction. La paroisse Ste-Marie a certainement sur pied pour plus de $500,000 de barrières et certainement 14 millions des animaux errants dans ses prairies, ne s'élève pas à la moitié de cette somme. Et quels animaux, monsieur, l'élève ? Des bêtes étiques, crevant de faim en hiver, de soif en été. Nulles pour la boucherie, nulles pour le travail, dont le nombre va chaque jour diminuant, avec leur taille et les services qu'elles pourraient rendre, si elles étaient remplacées dans de bonnes savannes et provenant de croisements judicieux et raisonnés.

Et bien ! je pose en fait, et nul ne me contredira, que sans la nécessité d'entourer au préalable les fermes d'une barrière, bien des grands propriétaires auraient donné suite aux émigrants. Que deux ou trois de deux ou trois années de séjour et de culture seraient devenus acquéreurs des terres cultivées par eux et se seraient fixés sur le sol louisianais. Rendre les barrières facultives ou obligeant les propriétaires d'animaux à les tenir renfermés serait une mesure judicieuse au point de vue de l'émigration. Mais quel service rendu aux occupants actuels du sol, par ces temps d'avilissement de prix ! Supprimer les faux frais inutiles, n'est-ce pas permettre la production à bon marché et n'est ce pas là le problème à résoudre pour attirer à nous l'émigrant, tout en enrichissant les vieux propriétaires du sol.

P. S.

LE CUMUL EN RÉPUBLIQUE.—Dire que c'est tout simplement qu'un journal parisien, le *Figaro*, émet une idée aussi simple, aussi évidemment juste que celle du cumul.

Un homme, peut politique peut être, mais qui, assurément connaît bien le cœur humain, nous soumet une proposition que nous n'hésitons pas à déclarer utile :

Il désire qu'on déclare incompatibles entre elles toutes les fonctions publiques quelconques. Ainsi, le même individu ne pourrait pas être en même temps préfet, conseiller général de son département et député, etc., etc.

Dans ce système, toute espèce de cumul étant interdite, le nombre des fonctions à exercer serait réparti sur plus de monde, et on chercherait moins à les jeter par terre les uns les autres. D'où plus de tranquillité pour le pays.

En tous cas c'est une idée à creuser.

Il est tout simplement absurde qu'un homme soit ministre et député, ou qu'il puisse être à la fois maire, conseiller général et député, ce qui est le cas pour un grand nombre de députés en France.

— Les journaux allemands annoncent qu'en réponse à l'ouvrage de M. de Goltz : *Gambetta et ses armées*, le lieutenant de Thiers vient de publier, sur la campagne de la Loire, un livre dont les épreuves ont été corrigées par M. de Moltke même, et qui, en reconnaissant à M. Gambetta une grande activité et la vigueur d'organisation, démontre que l'intervention du dictateur dans la conduite des opérations militaires a exercé une fâcheuse influence sur le résultat définitif de la campagne.

— On écrit de Rapone à la *Correspondance autrichienne* que les pertes éprouvées par les Monténégrins et leurs alliés, les Kutzi, etc., depuis le début de la guerre qui [illegible] Tarente, s'élèvent à 4,000 morts [illegible] Ce n'est plus de guerre de [illegible] de Montenegro après à porter [illegible]

LES PARTIS EN FRANCE ET LA MANIFESTATION ITALIENNE.

La lettre suivante a été [illegible] par la colonie italienne de [illegible] à M. Jules Ferry :

" Monsieur le Président,

" Les Italiens résidant à Paris ont pris l'initiative de rendre un pieux hommage à leur roi Victor Emmanuel par un service qui sera célébré à l'église de la Madeleine le jeudi 17 courant.

" En cette circonstance, monsieur le président, ils seraient manquer à leur devoir s'ils ne venaient solliciter auprès de vous la présence à cette cérémonie du héros de Magenta. Le compagnon d'armes du grand roi daignera accroître cette démonstration qui est l'expression des sentiments de profonde reconnaissance et d'affection qu'ils professent pour la grande nation dont vous êtes, monsieur le Maréchal, l'illustre chef.

Pour le comité :

(*Suivent les signatures.*)

Nous lisons dans la *Patrie* du 17 :

De grands préparatifs se font pour la cérémonie funèbre de demain à l'église de la Madeleine, pour le repos de l'âme du roi Victor-Emmanuel. On désire que cette cérémonie soit très imposante et qu'elle ait le plus grand éclat possible. La maîtrise sera augmentée, un grand orchestre l'accompagnera, et probablement des chanteurs des Italiens s'y feront entendre.

Le gouvernement doit y être largement représenté. Les membres du corps diplomatique y seront ; seuls du moins ils y resteront, non pas en corps, mais individuellement.

Il ne serait pas impossible que ce fût l'archevêque de Paris qui dirait l'absoute ; mais à l'heure où nous écrivons, ce dernier point n'est pas encore décidé.

Pendant que les journaux républicains protestent hautement contre la présence du maréchal Canrobert à Rome, comme représentant de la France aux obsèques du roi d'Italie, les Italiens, comme le montre ce officiel font un accueil chaleureux au compagnon d'armes du duc de Magenta. Nos radicaux eurent sans doute prétexte en Fouquet quelconque ; cette satisfaction ne leur est pas encore accordée ; mais au temps donc vont les choses, ils sont en droit d'espérer que ce jour viendra où la diplomatie française sera ainsi représentée.

A propos de la mort de Victor-Emmanuel, il avait été décidé par les gauches qu'à la fin de la séance, M. Gambetta monterait à la tribune pour demander que la Chambre ne siégât pas jeudi, pour honorer qu'elle s'associe au deuil d'une nation sœur.

Mais cette nouvelle fut si brusquement jetée, qui avait eu la même intention, le prit de vitesse, et c'est M. Hasentjens qui a formulé la proposition, dans des termes qui n'ont pas été agréables à la majorité, attendu qu'il n'est maintenant d'usage à une mesure mortuaire, il sera curieux de voir dans quelle proportion la majorité républicaine libre pensée sera représentée à la manifestation religieuse célébrée en l'honneur d'un roi.

Voici l'extrait de la séance :

M. Hasenjens.—Je demande la parole pour le dépôt d'une proposition.

M. le président.—Vous avez la parole.

M. Hasenjens.—Messieurs, au nom d'un grand nombre de mes amis, j'ai l'honneur de proposer à la chambre d'adopter la résolution suivante :

"La chambre des députés s'associe au deuil de la nation italienne, alliée de la France. Elle se souvient que l'armée d'Italie, commandée par son souverain, et l'armée française ont combattu unies sur les mêmes champs de bataille, et adopte la résolution suivante :

"La chambre des députés ne tiendra pas séance le jour des funérailles de S. M. le roi Victor-Emmanuel." (Mouvement — Très bien ! très bien ! à droite.)

A gauche.—C'est déjà décidé !

M. le président.—Ce que propose M. Hasentjens est moins une résolution qu'une question d'ordre du jour.

Plusieurs membres.—On statuera à la fin de la séance !

M. le président.—La chambre peut, dès à présent, si elle veut, fixer son ordre du jour de jeudi prochain.

M. Hasentjens demande qu'il n'y ait pas de séance publique jeudi.

Je consulte la chambre.

La *Patrie* ajoute :

Quoique l'initiative de cette proposition vînt d'un membre de la minorité, elle a été acceptée à l'unanimité moins une voix, celle de M. Baradat, libre penseur et radical. M. le président a reçu également de la colonie italienne un avis relatif au service qu'elle se propose de faire célébrer à la Madeleine. M. Grévy s'annonce que le bureau s'y rendrait et a exprimé le désir que les députés y assistassent également. Tout le monde s'associera à ce sentiment de bonne confraternité internationale, en y mêlant du regret que ce soit pas dans l'union de toute l'Italie qui aimait le plus la France qui ait malheureusement disparu. La séance a été levée après cet incident. Il était quatre heures. M. le président a renouvelé son invitation aux bureaux de presser les rapports d'élections.

Comme on le voit le parti impérialiste a tenu à rappeler ce que l'on oublie trop, la part prise par Napoléon III à la constitution de l'unité italienne. Quelques uns le lui ont reproché comme une faute, mais les amis de l'Italie doivent associer son nom à celui de Victor-Emmanuel, de Cavour et de Garibaldi.

ESPAGNE.

Madrid, 14 janvier.

Congrès.—Le général Pavia, celui qui commandait les troupes de la reine lors de la seconde bataille d'Arcoela, combat le projet de mariage royal, qu'il considère comme défavorable à l'Espagne. M. France-Silvela parlant au nom de la commission, réfute les arguments du général Pavia.

M. Moyano prononce un long discours dans lequel il attaque le mariage du roi, qu'il considère comme préjudiciable aux intérêts du pays. Il soutient que les rois doivent subordonner les questions de sentiments à la raison d'Etat.

Il ne veut pas mêler dans la discussion la personne de l'infante, car on ne discute pas sur les anges (applaudissements), mais il appelle l'attention de la Chambre sur la personnalité du duc de Montpensier, à cause de la rodidarité qui existe entre le père et les enfants. Il aborde la vie politique du duc de Montpensier, qu'il accuse d'ingratitude envers la reine Isabelle.

Le comte de Xequena, quoique faisant partie du groupe Moyano, proteste contre ces déclarations et dit que M. Moyano a parlé en son nom personnel.

M. Canovas del Castillo, président du conseil, prend la parole.

Il déplore le langage de M. Moyano, qu'il regarde comme irrespectueux pour la prérogative royale et qui est contraire aux sentiments du parti modéré.

Il reponsse vivement les attaques dirigées par M. Moyano contre l'auguste personne mise en cause et dont les services méritent le plus grand respect.

M. Canovas del Castillo soutient que le mariage projeté est un grand bienfait pour la nation et qu'il est le trait d'union des deux branches de la même famille, trait d'union qui fera cesser la discorde que cherche à ralumer, en Espagne, un prince rebelle dont les espérances se tournent encore vers la possibilité d'une guerre civile.

LES CHARGES DE L'AVENIR.—Que diront les générations futures de fardeau que les entreprenantes générations de ce siècle vont leur léguer.

L'*Evènement* donne ce pénible renseignement :

" Sait-on quel est le chiffre total de notre dette publique ?

" Ce chiffre s'élève à 22 milliards 408 millions !

" Après la dette française vient, par ordre d'importance, celle de l'Angleterre, qui est de 19 milliards deux millions ; puis celle de l'Espagne, qui atteint 10 milliards 243 millions ; celle de l'Italie, 9 milliards 881 millions ; la Russie, 9 milliards 445 millions ; l'Autriche, 6 milliards 840 millions, et la Turquie, 4 milliards 928 millions.

" La Belgique, si productive, si laborieuse, doit pourtant 942 millions, tandis que la Suisse ne doit que 51 millions."

Bordeaux, 15 janvier—Ma dépêche vous a annoncé la démission de M. Fourcand des fonctions de maire. Tout d'abord, il avait été question de le remplacer par M. Armand Lalande, républicain modéré, chef d'une des plus importantes maisons de Bordeaux. Mais l'élément radical l'a emporté, et on a proposé M. Daney, ancien adjoint, dont le nom, aux élections du 6 janvier, est sorti le premier sur la liste avec 30,281 voix. M. Daney a refusé. On a alors pensé à M. Albert Brandenburg, ancien adjoint, modéré avec les modérés, radical avec les radicaux. M. Albert Brandenburg a accepté, et il attend chaque jour l'investiture ministérielle. M. Daney serait premier adjoint.

LE PAPE ET LES OBSÈQUES DE VICTOR-EMMANUEL.—Nous lisons dans la *Patrie* :

A propos des obsèques de Victor-Emmanuel, nous apprenons que le Pape a fait informer le roi Humbert qu'une messe pontificale serait célébrée pour le repos de l'âme du défunt roi dans l'église St-Jean de Latran.

Voilà donc, encore une fois, ce vieillard, ce pontife qu'on se plaît dans le monde à dépeindre comme le prince de la haine et de l'intolérance, à présenter comme animé de la plus odieuse intolérance, donnant une nouvelle preuve de son mansuétude, de son esprit de charité chrétienne et affirmant les sentiments pacifiques de l'Eglise.

—On sait que la fille aînée de M. Prévost-Paradol est religieuse depuis quelques années au couvent des dames de la Retraite.

Sa sœur cadette, Mlle Thérèse Prévost-Paradol, est entrée au couvent de Notre-Dame de Sion, en qualité de novice.

—L'*Egalité*, de Marseille, la plus ordinaire de toutes les feuilles rouges, dans son numéro du 13 janvier faisait à Raspail l'étrange reproche que voici :

Toute sa vie, il a eu la faiblesse de croire en Dieu et de faire de la théogonie en faveur de cette vieille barbe fantastique.

—Le compositeur français Léon Delibes a été reçu par l'empereur François-Joseph, qui lui a dit en le quittant : "Peut-être nous reverrons-nous à l'Exposition universelle de Paris."

Tel est du moins le récit fait par plusieurs journaux viennois.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés

REPRÉSENTATIONS DU DIEU PARTI.

Représentation gratuite offerte à la Presse, 4 février.

LA FOLLE JOURNÉE.

LE MARIAGE DE FIGARO.

Le Théâtre s'éclaire à la LUMIÈRE ÉLECTRIQUE avec beaucoup de vanité brillante.

DIMANCHE—DERNIÈRES SOIRÉES, Adieu du nouveau premier comique, LA MARJOLAINE, avec tous ses brillants succès.

Lundi, 1er février, première LAURENCE BARRETT, dans le rôle de Richelieu.

SALLE ST-PATRICK,

LUNDI SOIR 4 FÉVRIER, PENDANT UNE SEMAINE,

HENRY SOHMEHL,

LE CHAMPION DES MARCHEURS D'AMÉRIQUE.

Parcourera Pedestre de 500 milles, en moins de temps que M. S. Memory, du No 731 rue Carondelet n'en mettra à faire 500 milles. Enjeu, $500 en or.

Les défis de marche faits par lui sur Nord et Sud, Ouest, et Est, et la première fois qu'une lutte semblable s'engage à la Nile-Orléans.

Pour les détails, voir les affiches dans les rues.

MAGNIFIQUE SPECTACLE

—ET—

FOULE IMMENSE !

GRANDE MÉNAGERIE DORÉE

DE

Van Amburgh & Co.

CIRQUE ROMAIN

—DE—

FROST

—ET—

Colysée Royal.

Deux représentations

AUJOURD'HUI, DIMANCHE.

Coin CANAL et ROCHEBLAVE.

LA PLUS GRANDE ET LA PLUS BELLE COLLECTION D'ANIMAUX QUI AIT JAMAIS ÉTÉ EXHIBÉE, A LA NILE-ORLÉANS.

Attractions spéciales pour la population française SAMEDI.

Sept des plus CÉLÈBRES ÉCUYÈRES du monde montant à poil et faisant des exercices de voltige.

Sous la direction de M. HYATT FROST depuis trente-deux ans, et paraissant devant le public de la Nile-Orléans pour la troisième fois depuis vingt ans.

MENAGERIE de 500 bêtes dérasée, HIPPOTAME, et autres animaux étrangers, très curieux à voir.

Une police spéciale est toujours présente pour maintenir l'ordre.

Les portes ouvertes à midi, et ce soir à 7 heures.

Le cirque demeure des représentations à CARROLLTON, LUNDI, 4 février, à GRETNA, MARDI 5 à LA CRESCENT, MERCREDI, 6 à GOLDEN EAGLE BALLPARK (ex-Mel), coin Louisiana Avenue et Rocheblave, JEUDI 7, RUE DE CHARTRES, entre Kimble et Cédaire, SAMEDI et DIMANCHE, 9 et 10 février.

4 février—1f

JARDIN WENGER.

Aux Nos. 111 et 113 de la rue Bourbon.

M. WENGER, PROPRIÉTAIRE.

L'ÉTABLISSEMENT vient d'être mis à neuf. C'est actuellement PLUS BEAU QUE JAMAIS. Le public a pu en admirer les fresques et les arbres ornementales samedi, 12 du cour. et, à huit heures du soir.

Il s'y trouve constamment un grand nombre de personnes intelligentes et sur-tout.

Il y a trois bandes à cette distinction, pour les dames et les messieurs.

Le plus grand orchestre du monde entier, et que de l'or rec de main à minuit.

LE BARGES BIER MILWAUKEE de Philip Best a cinq cents le verre. 10 cent. 6m

GRAND BAL ANNUEL

PARE ET TRAVESTI.

De la

SOCIÉTÉ CULINAIRE

DE LA NILE ORLÉANS,

SALLE GRUNEWALD, LE SAMEDI, 16 FÉVRIER 1878.

Prix d'entrée - - - $1.00

Des propositions cachet a seront reçues jusqu'au 2 février pour la ville et les ventilateurs. Les adresser chez M. Dubos, coin Bienville et Tréme.

On peut se procurer des cartes dans tous les hôtels et restaurants.

22 jan—tous les dimanches et jeudi et le 16 fév

GRAND BAL PARE

—Donné par la—

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

EN HONNEUR DU CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION.

A la salle Grunewald, SAMEDI, 9 FÉVRIER 1878.

Comité de Direction

Romain Sénac, Paul Brunhes, Frank Foyan, Firmin Savanne, E. de Villeneuve, Louis Bouyer, Pierre Arfuso, Aug. Abba, J. Trévanne, Bernard Abadie, Alb. Dazet, Joseph Ait, J. F. Larrère, Jean Cazenave, Fr. Rivière, O. Pabaréd, Pierre Fayan, P. D'Seghers, Jean Fray, Fr. Barrère, Fr. Gaudens, F. Dervielh, Fr. Dufrêche, J. B. Mandin, Emile Sandera, Charles Légiise, L. Zolier, Ph. Valand, Fr. François, H. Sauvaire, O de Bouchel, Pr. Rouahar, Sébastien Roy, Dr Recoubes, P. T. Rouault, X. Horrault, J. Lestrassiment, M. Bergo, Fr. Gerrad, H. Dauredieu, W. Castera, L. Dejean, J. M. Burgard, Ed. Poyrez, Jos. Hessold, Gustave Chopin, J. Fayrège, J. Fayrège, Jules Farrada, J. V. Gillieta.

Prix du Billet - - - $1 50

On peut se procurer des invitations de dames en s'adressant à

A. Danet, No 211 rue Decatur, président du comité.

C. De Bouchel, No 6 rue Claiborne.

A. Abadie, No 181 Marché Français.

L. Desnoyers, rue Tricou, entrepreneur Lerou.

J. Arrues, rue France, entrepreneur St Jean.

F. Libossi, rue Bienvenue, entrepreneur Pelletier.

J. Matong, rue Pierre, entrepreneur Fraissinet.

F. Fayrès, rue Bienvenue, entrepreneur Mendres.

M. Déaux, rue François, entrepreneur Moralès.

ROMAIN SÉNAC,

Président du bal.

F. FUTAU, Secrétaire. 15 janv—janv 4 fév

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES SUR VELLE

à $2.50 la paire.

CHAUSSURES CUSUES, faites en ville,

A $4 00

BOTTES et Souliers en tous genres faits sur des matériaux médaillés et par des ouvriers du premier ordre. A des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes de ladies et enfants. Bottes-guêtres à deux cuvriers pour [illegible] Tiges [illegible]

Connaissez votre destinée !

MME LONDON, célèbre voyante anglaise, connue dans le monde entier, vient d'arriver à la Nouvelle Orléans. Elle surpasse toutes celles qui y ont paru jusqu'à ce jour. Les personnes qui l'ont vue, disent, elle est une des merveilles de l'univers. Elle a dévoilé des milliers de personnes sur l'ex actitude extraordinaire de ses prophéties et les bonheur de mainte cent décidé qu'elle est la voyante la plus extraordinaire du siècle.

Elle met en lumière les querelles de familles, révèle les secrets, fait connaître les ligues, les amitiés, fait les mariages, découle le passé tel qu'il a été, le présent tel qu'il est, et le futur tel qu'il sera. Elle se sert de cartes et de marc. Elle est consultée par les affaires de finance, dans les affaires de commerce, dans les affaires de famille, dans les affaires de cœur, etc. Elle guérit, sans remèdes, de l'ivrognerie et de toutes les autres maladies.

AU No 160 rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine. 15 déc—1m

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS DE VINS ET

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Vendeurs exclusifs de Produits de Pétrole,

AUX magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

Nouvelle-Orléans. 1877—1m

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.

AIMÉE.

[illegible]

A la matinée LUNDI, 4 février 1878.

A l'exception de ce jour, pour la première fois à la Nouvelle-Orléans en 1878.

Admission gratuite dans chacune des pièces.

LUNDI SOIR, 4 février — LA VIE PARISIENNE.

MARDI SOIR, 5 février, et au bénéfice du Sam. CADMUS, vendredi soir, 8 février LA REINE TOMIGO, avec bouffe de Mme Octavie Cadmus et Mme Cadmus.

MERCREDI 6 février, à la matinée—LA BELLE HÉLÈNE.

MERCREDI SOIR, 6 février—Dernière représentation de LA PRIGIONOLE.

JEUDI SOIR, 7 février—LA JOLIE PARFUMEUSE. Les 2 pièces [illegible] "Fritz en ménage".

VENDREDI SOIR, 8 février — LE PETIT DUC.

SAMEDI SOIR, 9 février — LE PETIT MARI.

DIMANCHE, 10 février Bénéfice de Mme Cougny, du Bouffe-Parisien.

1er fév

ACADÉMIE DE MUSIQUE,

Au No 94 de la rue de Chartres.

Dernière semaine de l'engagement de Mr JOSEPH MURPHY,

comédien irlandais.

Mlle ANNIE WARD TIFFANY,

cantatrice.

Dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier, 4.

Vendredi, samedi, à la matinée, MAUM CRE.

Vendredi, samedi, à la matinée et le soir, 1er et 2 février, Bénéfice dédié au Mr JOSEPH MURPHY, comédien irlandais.

Samedi, 2 février—Dernier soir de l'engagement de Mr Murphy, dernière représentation de la Fille Unique de LABRET, et SMALM RIGUE.

Lundi spectacle, lundi, 4 février. Les détails en seront donnés sous peu. 27 jan

THEATRE DE L'OPERA.

Compagnie Dramatique Française.

Dimanche soir

LE MÉDECIN DES ENFANTS,

Drame en 5 actes.

Mardi soir, 5 février

—Représentation au bénéfice de—

MONSIEUR MARTAL.

LES DEUX ROSES.

Comédie-Vaudeville en cinq actes.

LA MAISON DE ST-FLOUR.

INTERMEDE MUSICAL.

Matinée mercredi à 8 h. 30.

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Pièce tirée du roman de Octave de Feuillet.

Mercredi soir, 6 février.

GRAND BAL ANNUEL

PARE ET TRAVESTI.

De la

SOCIÉTÉ CULINAIRE

DE LA NILE ORLÉANS,

SALLE GRUNEWALD, LE SAMEDI, 16 FÉVRIER 1878.

Prix d'entrée - - - $1.00

Des propositions cachet a seront reçues jusqu'au 2 février pour la ville et les ventilateurs. Les adresser chez M. Dubos, coin Bienville et Tréme.

On peut se procurer des cartes dans tous les hôtels et restaurants.

22 jan—tous les dimanches et jeudi et le 16 fév

GRAND BAL PARE

—Donné par la—

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

EN HONNEUR DU CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION.

A la salle Grunewald, SAMEDI, 9 FÉVRIER 1878.

Comité de Direction

Romain Sénac, Paul Brunhes, Frank Foyan, Firmin Savanne, E. de Villeneuve, Louis Bouyer, Pierre Arfuso, Aug. Abba, J. Trévanne, Bernard Abadie, Alb. Dazet, Joseph Ait, J. F. Larrère, Jean Cazenave, Fr. Rivière, O. Pabaréd, Pierre Fayan, P. D'Seghers, Jean Fray, Fr. Barrère, Fr. Gaudens, F. Dervielh, Fr. Dufrêche, J. B. Mandin, Emile Sandera, Charles Légiise, L. Zolier, Ph. Valand, Fr. François, H. Sauvaire, O de Bouchel, Pr. Rouahar, Sébastien Roy, Dr Recoubes, P. T. Rouault, X. Horrault, J. Lestrassiment, M. Bergo, Fr. Gerrad, H. Dauredieu, W. Castera, L. Dejean, J. M. Burgard, Ed. Poyrez, Jos. Hessold, Gustave Chopin, J. Fayrège, J. Fayrège, Jules Farrada, J. V. Gillieta.

Prix du Billet - - - $1 50

On peut se procurer des invitations de dames en s'adressant à

A. Danet, No 211 rue Decatur, président du comité.

C. De Bouchel, No 6 rue Claiborne.

A. Abadie, No 181 Marché Français.

L. Desnoyers, rue Tricou, entrepreneur Lerou.

J. Arrues, rue France, entrepreneur St Jean.

F. Libossi, rue Bienvenue, entrepreneur Pelletier.

J. Matong, rue Pierre, entrepreneur Fraissinet.

F. Fayrès, rue Bienvenue, entrepreneur Mendres.

M. Déaux, rue François, entrepreneur Moralès.

ROMAIN SÉNAC,

Président du bal.

F. FUTAU, Secrétaire. 15 janv—janv 4 fév

PHILIP WERLEIN,

No 166 de la rue du Canal (Betimes Tours)

[illegible] de France et de [illegible] et le plus complet [illegible]

PIANOS DROITS DE CHICKERING.

[illegible] qui sont [illegible] sous [illegible] pour [illegible] les pianos droits. Les pianos droits [illegible] Chickering [illegible] fabriqués dans la fabrique [illegible] Chickering [illegible] qui sont [illegible] à [illegible] pianos droits [illegible] les pianos droits [illegible] les pianos droits [illegible] les